

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU LUNDI 18 MARS 2019**

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **14 mars 2019**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS**, et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Christophe **BOUCARD**, Hervé **LORIOUX**, Pascal **TRINH-VAN**, Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Madame Marinette **DE BARROS** (*sans pouvoir*) et Messieurs Alain **BÉNÉTEAU** (*pouvoir donné à Mme Karine **DUPRAZ***), Gérard **DANIEL** (*sans pouvoir*).

Absentes non excusées : Mesdames Céline **ANGOT** et Sandra **PIERRE**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, ont, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur Stéphane **BEILVERT** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **30 janvier 2019**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des présents.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y ajouter 1 point :

- Avenants salle des associations.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Désignation conseillers communautaires.

ORDRE DU JOUR

Désignation conseillers communautaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa dernière réunion en date du **30 janvier 2019**, les membres du Conseil Municipal ont voté pour fixer le nombre de délégués composant le conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique à **34 sièges**.

Délibération
n° 2019/07

Cette décision a été entérinée par arrêté préfectoral pris en date du **6 février 2019**.

Par contre, lors de cette réunion du **30 janvier 2019**, le Conseil Municipal a anticipé le vote des conseillers communautaires alors que la préfecture n'avait pas encore statué sur le nombre de délégués communautaires.

.../...

.../...

De ce fait, la délibération prise lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, est en partie annulée. L'annulation ne porte que sur la désignation des élus communautaires.

Il est donc nécessaire de procéder à un nouveau vote de 2 élus communautaires qui siégeront au Conseil communautaire.

2 listes sont proposées :

liste 1	→	M. Maurice DEBEGUE
liste 2	→	{ M. Sylvain FAGOT Mme Karine DUPRAZ

A l'issue de ce scrutin, le résultat est le suivant :

liste 1	→	1 voix pour
liste 2	→	11 voix pour
		1 bulletin nul
		1 bulletin blanc

En conséquence, Monsieur Sylvain **FAGOT** et Madame Karine **DUPRAZ** seront les 2 représentants de la commune au sein de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**.

Avenants salle des associations : Dans le cadre de la restructuration d'une salle des associations et la création d'un salon de coiffure, Monsieur le Maire présente les avenants suivants :

Délibération
n° 2019/08

- avenant n° 1 : **POINTIERE**
(lot 1 – Terrassement, gros œuvre, VRD)

Cet avenant concerne une plus-value due à la démolition d'une souche de cheminée et des piliers en façade de la salle pour un montant de **8 359,00 € H.T.** ou **10 030, 80 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **56 064,14 € H.T.** ou **67 276,97 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **64 423,14 € H.T.** ou **77 311,37 € T.T.C.**

- avenant n° 1 : **VEQUAUD**
(lot 9 – Peinture, sols souples)

Cet avenant concerne une plus-value due à la pose de sol dans le salon de coiffure provisoire, future zone de stockage, pour un montant de **431,68 € H.T.** ou **518, 02 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **16 764,81 € H.T.** ou **20 117,77 € T.T.C.** et après avenant n° 1 passe à **17 196,49 € H.T.** ou **20 635,79 € T.T.C.**

- avenant n° 2 : **VEQUAUD**
(lot 9 – Peinture, sols souples)

Cet avenant concerne une plus-value due à la peinture réalisée sur les gaines de chauffage et les parties supérieures des murs en placo au-delà des 2 mètres de hauteur pour un montant de **2 005,00 € H.T.** ou **2 406, 00 € T.T.C.**

.../...

.../...

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **16 764,81 € H.T.** ou **20 117,77 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **17 196,49 € H.T.** ou **20 635,79 € T.T.C.** passe après avenant n° 2 à **19 201,49 € H.T.** ou **23 041,79 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 1 pouvoir – 14 pour**) accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion entre **VALOREM** et les exploitants, a eu lieu **le jeudi 14 mars 2019**. Une discussion doit avoir lieu sur les modalités de la répartition et une prochaine réunion devrait être fixée début avril pour connaître les surfaces impactées par le parc éolien.
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au **vendredi 29 mars 2019**, à 18 h 30.
- Madame Karine **DUPRAZ** informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Madame Ghislaine **DELLE CASE**. Elle est remplacée à l'école maternelle par Madame Nathalie **PORCHER**, qui a quitté son poste à la garderie de « **Sérigny** ». Du fait de la difficulté de recruter une personne sur un petit temps de travail pour la surveillance des enfants à la garderie de « **Sérigny** », une période d'expérimentation est donc en cours actuellement jusqu'en fin d'année scolaire : Monsieur Jean-Robert **OLIVIER**, accompagné de Madame Virginie **COULAY**, emmène les enfants de la garderie de « **Sérigny** » avec le minibus à l'école primaire d'**ANDILLY**. Selon le nombre d'enfants, il y a lieu de faire 1 ou 2 tours de bus.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que l'association « **Didgerid'West** » prévoit d'organiser une manifestation **le samedi 25 mai 2019** à la salle des associations. Le matin, il y aura une exposition de photos, l'après-midi sera dédié à la découverte et l'apprentissage du didgeridoo et le soir, 2 concerts seront proposés. Cette manifestation sera gratuite et destinée à faire connaître cet instrument de musique avant le festival « **Tribal Elek** ».
- Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal le vol de végétaux aux entrées de bourg 2 jours après leurs plantations.
- Madame Chantal **LE GARREC** mentionne la mise en place d'un nouvel arrêté communal concernant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques.

2 délibérations ont été prises (du n° 2019/07 au n° 2019/08) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 34.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint / Secrétaire de séance	
Alain BENETEAU	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Marinette DE BARROS	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Pascal TRINH-VAN	Conseiller Municipal	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	